

ASIA GARDE D'ENFANT 0 -6 ANS

ANNEE SCOLAIRE

ETAT CIVIL

Nom patronymique

Prénom

Nom d'usage ou d'épouse

N° SS

Date et lieu de naissance : / / à

Adresse

N° de téléphone : / / / /

Mail (indispensable) :

Célibataire

Marié(e)

PACS

Concubinage

Divorcé (e)

Séparé (e)

Veuf (ve)

STATUT

Titulaire

Contractuel =/+ 6 mois- apprenti

Stagiaire

Maître de l'enseignement privé

AESH AED /AVS =/+ de 6 mois

Fonction.....

Date d'entrée dans l'académie :

Etablissement d'exercice..... RNE.....

Enseignement privé : oui non

Quotité de travail.....%

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Nom et prénom du conjoint :

date de naissance.....

Conjoint en activité : oui non

Conjoint fonctionnaire : oui non si oui préciser le ministère :

ENFANT CONCERNE PAR LA DEMANDE

NOM PRENOM	Date de naissance	Mode de garde choisi

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et m'engage à signaler à l'administration tout changement (administratif, familial, coordonnées...).

A

Le

Signature

Description de la prestation :

Aide au paiement des frais de garde des enfants (0 - 6 ans) pour les agents de l'Education nationale **en activité ne pouvant bénéficier de la prestation CESU Garde d'enfant 0 – 6 ans** (justificatif de non éligibilité à produire)

Les prestations assurées par les associations et entreprises dotées de l'agrément qualité ou la rémunération d'un salarié à domicile ouvrent droit à l'ASIA.

Type de garde :

Mode de garde **agréés** tels que :

- Crèche
- Micro-crèche
- Assistante maternelle
- Halte-garderie

Bénéficiaires

- les agents stagiaires ou titulaires en position d'activité
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat, en position d'activité ;
- les agents non titulaires liés à l'État par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à six mois et rémunérés sur le budget de l'État ; les apprentis des services déconcentrés de l'EN
- les assistants d'éducation (AED) ; les auxiliaires de vie scolaire recrutés et rémunérés par les services déconcentrés de l'État ou les établissements publics locaux d'enseignement, les AESH

Conditions :

- Un seul versement par année scolaire.**
- Le dossier doit être envoyé avant la fin de l'année scolaire en cours
- Enfant de moins de 7ans
- Être en position d'activité ; le conjoint ou le partenaire ou concubin doit également exercer une activité professionnelle.
- Conditions de ressources : consulter la fiche de présentation de la prestation (cf barème CESU garde enfant)

Pièces justificatives communes à fournir :

- Livret de famille,
- Dernier bulletin de salaire,
- RIB de l'agent,
- Justificatif de refus de votre demande de CESU**

Et, en fonction de votre situation professionnelle ou familiale :

- Contrat de travail pour les contractuels et les apprentis, AESH, AED, AVS de **+ de 6 mois**,
- Justificatifs de votre situation familiale (déclaration PACS, **jugement de divorce indiquant la garde des enfants**, ...) pour les données non reportées sur le livret de famille.

Pièces justificatives spécifiques :

- Copie intégrale de l'avis d'imposition N-2 du foyer (agent et conjoint),**
- Facture acquittée au nom et prénom de l'enfant pour lequel la prestation est demandée,
- Copie du justificatif d'agrément de l'assistante maternelle ou de l'organisme d'accueil.
- Certificat de travail ou attestation d'activité du conjoint

Attestation de l'employeur du conjoint

Je soussigné(e) _____ employeur (ou représentant l'employeur) de
M, Mme _____
certifie sur l'honneur qu'il ou elle ne bénéficie d'aucune aide ou participation pour la prestation sollicitée

Fait à _____ le _____

Signature et Cachet

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE RECEPTION :

DATE TRAITEMENT :

DECISION : ACCORD : MONTANT : REJET : MOTIF.....

CALCUL QFA :

Rappel important :

Les ASIA sont des prestations versées aux bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi sur le plan statutaire et financier (barème académique). **Elles sont servies dans la limite des crédits disponibles.**

Les montants et barèmes révisés périodiquement sont consultables en ligne sur le site académique onglet « personnels »

» ÉLÉVES » ÉTUDIANTS » PARENTS » PERSONNELS



L'action sociale et le service social en faveur des personnels

» [Consulter les modalités d'accompagnement social en faveur des personnels](#)

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

RECTORAT
Division de l'accompagnement des personnels
Bureau de l'action sociale
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex
 04 42 91 72 98 ou 04 42 91 72 72 / 04 42 91 73 00
Mail ce.bureauactionsociale@ac-aix-marseille.fr